

## FICHE PRELEVEMENT NOUVEAUX ELEVES

### DEMI-PENSION - INTERNAT

NOM de l'élève: .....  
 Prénom: .....  
 Classe : .....

#### PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL

**Option uniquement réservée aux élèves non boursiers (hors bourse enseignement supérieur)**

Les prélèvements se font sur 10 mois, d'octobre à juin, avec un réajustement si nécessaire au mois de juillet. 1/10 du montant annuel vous sera prélevé chaque mois. Vous recevrez néanmoins à titre indicatif chaque trimestre une facture (« Avis aux familles »), pour laquelle il ne faudra pas effectuer de règlement.

Le « Mandat de prélèvement SEPA » est un contrat de prélèvement **valable pendant toute la scolarité de l'élève.**

Votre choix : (vous devez cocher la case correspondante)

- Chaque trimestre, à réception de la facture
- Par prélèvement automatique mensuel (uniquement pour les élèves non boursiers)

Si vous choisissez le prélèvement mensuel, vous devez joindre, agrafée à cette fiche, la feuille « mandat de prélèvement SEPA » complétée et signée et à laquelle vous aurez agrafé un RIB.

**ATTENTION, le dépôt d'un R.I.B seul ne peut en aucun cas déclencher la mise en place d'un contrat de prélèvement automatique mensuel. Vous devez remplir une fiche de mandat de prélèvement par enfant.**

Je soussigné(e) (nom, prénom) : ..... responsable qui paie les frais scolaires de l'élève, certifie avoir pris connaissance des informations ci-dessus.

Date : .....  
 Signature du responsable qui paie les frais scolaires (obligatoire) : .....



## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Lycée Emile Combes 17800 Pons à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions de Lycée Emile Combes 17800 Pons. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREAANCIER SEPA

FR 48 ESD 535556

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

#### DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : .....  
 Ville : .....  
 Pays : .....

#### DESIGNATION DU CREAANCIER

Nom : Lycée Emile Combes 17800 Pons  
 Adresse : 9 RUE DES CORDELIERS  
 BP 40060  
 Code postal : 17800  
 Ville : PONS  
 Pays : FRANCE

#### DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

#### IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

#### IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement :  Paiement récurrent/répétitif  Paiement ponctuel

Signé le : .....  
 Le (JJMMAAAA) : .....  
 Signature : .....

#### DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR L'USUENNE ET LE CAS ECHIEANT)

Nom du tiers débiteur :

#### JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)

#### Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par Lycée Emile Combes 17800 Pons. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec Lycée Emile Combes 17800 Pons.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



# TARIFS PENSIONS 2022 / 2023

Les tarifs ont été fixés par le Conseil Régional (Commission Permanente du 07/10/2017) et votés Conseil en d'administration (24/06/2021).

Nous rappelons que la facturation est établie sur la base d'un forfait et non en fonction des repas consommés.

Période	Septembre / octobre 2022	Janvier / mars 2023	Avril / juin 2023	Montant avancé	Montant mensuel par prélèvement de octobre à juillet
Demi-pensionnaire S.J	219.75 €	175.80 €	131.85 €	527.40 €	52.00€
Demi-pensionnaire A.J	190.80 €	152.64 €	114.48 €	457.92 €	45.00€
Tousjours	593.25 €	474.60 €	355.95 €	1 423.80 €	142.00€
Tousjours / externe	502.50 €	402.00 €	301.50 €	1 206.00 €	142.00€
Parti-pensionnaire hors Soles	4,50 € par repas (payables par avance pour un montant minimum de 45€ soit 10 repas)				

En grisé Tarifs susceptibles d'être modifiés. En attente de la décision du Conseil Régional

## PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL

Option **uniquement réservée aux élèves non boursiers (hors bourse enseignement supérieur)**



Les prélèvements se font sur 10 mois, d'octobre à juin (aux alentours du 10 de chaque mois), avec un réajustement si nécessaire au mois de juillet, 1/10 du montant annuel vous sera prélevé chaque mois. Vous recevrez néanmoins à titre indicatif chaque trimestre une facture (« Avis aux familles »), pour laquelle il ne faudra pas effectuer de règlement. Le « Mandat de prélèvement SEPA » est un contrat de prélèvement **valable pendant toute la scolarité de l'élève.**

## PLUSIEURS AUTRES MODES DE RÈGLEMENT VOUS SONT PROPOSÉS :

### PAIEMENT À RÉCEPTION DE LA FACTURE TRIMESTRIELLE

- en espèces déposées à l'intendance du lycée Emile Combes
- par chèque (à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée de Pons)
- paiement en ligne (avec le numéro de créance) <http://cci.lycee-pons.com>
- par virement bancaire au compte de l'établissement - LPO Emile Combes IBAN : FR76 1007 1170 0000 0010 0263 054 BIC : TRPUFR1XXX

Pour ces 4 modes, le paiement se fera à réception d'une facture trimestrielle appelée AVIS AUX FAMILLES. La facture sera payable sous 20 jours.

## MERCI DE REGLER LE MONTANT INDIQUÉ ET DE NE PAS ARRONDIR AUX CENTIMES SUPÉRIEURS OU INFÉRIEURS

Si vous éprouvez des difficultés à régler votre facture merci de contacter le lycée, un dossier de « DEMANDE DE FONDS SOCIAL » pourra être retiré auprès du service INTENDANCE

Pour toutes questions relatives à votre facture (tarifs, déductions, paiement des bourses, fonds social), veuillez-vous adresser au service Intendance du Lycée (05.46.91.86.48)

Pour toutes questions relatives à votre facture (tarifs, déductions, paiement des bourses, fonds social), veuillez-vous adresser au service Intendance du Lycée (05.46.91.86.35)

## FICHE R.I.B.

A compléter pour tous les élèves (demi-pensionnaires, internes ou externes)

### RIB DE LA PERSONNE QUI PAIE LES FRAIS SCOLAIRES DE L'ELEVE

NOM DE L'ELEVE ..... Prénom .....

Niveau de classe (cocher la case correspondante) :

2<sup>de</sup> généré et tech.  2<sup>de</sup> pro  CAP 1<sup>re</sup> année  BTS 1<sup>re</sup> année

1<sup>re</sup> généré et tech.  1<sup>re</sup> pro  CAP 2<sup>de</sup> année  BTS 2<sup>de</sup> année

Terminale généré et tech.  Terminale pro  3<sup>de</sup> MET

Agrafez ci-dessous le Relevé d'Identité Bancaire de la personne désignée sur le dossier d'inscription comme celle « qui paie les frais scolaires » (ce RIB sera utilisé en cas de remboursement de trop-perçus de demi-pension/internat, voyages ou sorties scolaires. Si vous optez pour le paiement de la demi-pension ou de l'internat par prélèvement automatique, vous devez fournir un deuxième RIB avec le mandat SEPA) :

### RIB DU DEMANDEUR DE BOURSE

SI DIFFERENT DE CELUI DE LA « PERSONNE QUI PAIE LES FRAIS SCOLAIRES » (Uniquement si l'élève est boursier ou si une demande de bourse de lycée est en cours)

Le montant de la bourse est déduit des frais de demi-pension ou d'internat, sauf demande express faite par courrier signé par le parent bénéficiaire de la bourse ; le solde est versé sur le compte du parent bénéficiaire de la bourse.

Si le parent qui a demandé la bourse n'est pas la personne désignée comme celle « qui paie les frais scolaires » de l'élève, veuillez agraffer son RIB ci-dessous :